

Euronext Notice



CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

ANTEVENIO

Place	Paris	Date	25/01/2007
N° Avis	PAR_20070125_6144_ALT	Marché	Alternext

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 2 999 995 actions existantes composant le capital de la société de droit espagnol ANTEVENIO, et,
- d'un nombre de 1 050 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 157 500 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

1 050 000 actions avant exercice de la clause d'extension seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO). En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, le nombre maximum d'action sera porté à 1 207 500 actions.

- Fourchette de prix indicative : 5.83 EUR -6.77 EUR

Clause d'extension: En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 157 500 actions.

Il est précisé que les actions ANTEVENIO sont nominatives et circuleront en Euroclear France sous la forme porteur.

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit :

- Publication de la notice légale au BALO, le 29/01/2007 ;
- Un prospectus est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sur le site d'Alternext (www.alternext.com) et sur le site de l'émetteur (www.antevenio.com) ainsi qu' au siège social de la société situé Calle Marques de Riscal 11 -2a planta - 28010 Madrid Espagne.

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 25 /01/2007 au 06/02/2007 à 17h00 (heure de Paris)

Nombre de titres : 945 000 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
Etablissement en charge : Avenir Finance

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales , fonds communs de placement
Durée : du 25/01/2007 au 06/02/2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres : 105 000 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global jusqu'à 20 % de l'offre après exercice de la clause de surallocation.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 07/02/2007.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions d'ouverture des négociations du 13/02/2007, feront l'objet d'un avis publié le 07/02/2007.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 06/02/2007 à 17h00 (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 07/02/2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 07/02/2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part PAREL agissant pour le compte de AVENIR FINANCE (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 12/02/2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 09/02/2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 07/02/2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération et notamment si l'augmentation de capital est souscrite pour un montant inférieur à 75 % du montant initialement prévu, les opérations de R/L des négociations du 07/02/2007 seront annulées.

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret 2005-314, les négociations réalisées sur les actions de la société ANTEVENIO ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer dans les avis d'opéré correspondant aux dites négociations que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a reçu le visa n 07-025 en date du 24 janvier 2007.

Admission aux négociations des actions émises par ANTEVENIO

Euronext Paris fait connaître qu'à partir du 07/02/2007, les actions décrites ci-dessous émises par ANTEVENIO seront admises aux négociations sur Alternext. Les négociations sur le système NSC commenceront le 13 février 2007.

Principales caractéristiques des titres admis:

Nb Titres à admettre: un maximum de 4 207 495 actions
Valeur nominale: 0.025 EUR
Prix d'émission: 5.83 - 6.77 EUR
Jouissance: 1 janvier 2006

Forme des titres:	Porteur
Listing Sponsor:	AVENIR FINANCE CORPORATE
Service financier:	Societe Générale 42
Secteur ICB:	5555 Media Agencies

Cotation:

Grpe Cotation:	E1	Cotation:	Fixing
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit		
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	EUROCLEAR FRANCE

Libellé:	ANTEVENIO		
ISIN:	ES0109429037	Code Euronext:	ES0109429037
Mnémonique:	ALANT		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

ANTEVENIO

Location	Paris	Date	25/01/2007
Notice	PAR_20070125_6144_ALT	Market	Alternext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Euronext Paris has decided to admit on Alternext :

- 2 999 995 existing shares representing the outstanding capital of the spanish company ANTEVENIO, and,
- a maximum of 1 050 000 new shares by way of public offering,
- a maximum of 157 500 new shares in case the extension option is

exercised

A maximum of 1 050 000 shares, before extension option exercise, will be offered to public by the way of a Global Placement and an Open Price Offer (OPO), after the exercise of the extension clause, the maximum number of shares could be 1 207 500 shares.

- Price range for the offer: **5.83 EUR - 6.77 EUR.**

Extension option: Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 157 500 shares.

Information regarding the terms and conditions of the offer can be provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on January 29th 2007
- A prospectus available on the site of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), the site of Alternext (www.alternext.com) and the site of the issuer (www.antevenio.com) and at the head office of the company in Spain, Calle Marques de Riscal, 11 - 2a planta, 28 010 Madrid.

Global Placement procedure

Dates : From 25/01/2007 to 06/02/2007 at 5:00 pm CET
Number of shares : 945 000 shares representing 90% of the Offer (before extension option exercise)
Book runner(s) : AVENIR FINANCE

OPO procedure

Subscription open for : Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates : From January 25 th 2007 to February 6, 2007 at 5:00 pm CET
Number of shares : 105 000 shares representing 10% of the Offer (before extension option exercise)

The number of shares offered within the OPO may be increased by shares offered in the Global Placement up to 20% of the offer after exercise of the extension clause.

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, on 13/02/2007.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on the day of introduction.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:00 pm (CET) on 06/02/2007. By 10:00 am CET on 07/02/2007, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 07/02/2007 only.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 07/02/2007 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between PAREL on behalf of Avenir Finance (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 12/02/2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 09/02/2007. The trading day shown on instructions will be 07/02/2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 07/02/2007 will be cancelled.

According to the article 980 bis of the CGI and decree n 2005 -314 , the stock exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on ANTEVENIO.

The prospectus received from the Autorité des Marchés Financiers the visa 07 - 025 dated 24 January 2007.

Listing of the shares issued by ANTEVENIO

Euronext Paris announces that, from 07/02/2007, the shares described below issued by ANTEVENIO will be listed on Alternext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nb of securities to be listed:	a maximum of 4 207 495 shares
Nominal value:	0.025 EUR
Issue price:	5.83 - 6.77 EUR
Dividend due date:	
Form:	
Listing Sponsor:	Avenir Finance Corporate
Financial service:	Societe Générale 42
ICB sector:	5555 Media Agencies

Quotation:

Trading group:	E1	Trading:	Fixing
Lot size:	1	Ccy:	EUR
Unit / %:	Unit		
Guarantee:	Yes	Local depositary:	EUROCLEAR FRANCE

Product name:	ANTEVENIO		
ISIN:	ES0109429037	Euronext code:	ES0109429037
Symbol:	ALANT		

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Annex

Document à adresser à Euronext Paris S.A.le 07 février 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard.
Document to be addressed to Euronext Paris S.A. on February 7, 2007 at 10:00 am CET at the latest.

fax : 01 49 27 16 00

OPO ANTEVENIO

Membre dépositaire / *Depository member:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom du responsable / *Person in charge:*

Numéro de téléphone / *Phone number:*

Ordres de souscription / <i>Subscription orders</i>	Nombre d'ordres <i>Number of orders</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Ordres transmis à l'OPO		